

PR17.03CD

## RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

#### concernant

## LE BUDGET 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 18 août 2017, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2018.



#### Préambule

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS régional, à raison d'un forfait de base de CHF 10 par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

#### Caractéristiques du budget 2018

Voir annexe 1.

#### Conclusion

En résumé, le budget 2018 a été élaboré avec le souci permanent de réduire au maximum les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la région.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.

000000

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2018, en votant le texte ci-après :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2018.

	Mouvement financier
Charges	CHF 3'081'600.00
Recettes	CHF 796'300.00
Contribution spéciale Yverdon	CHF 295'700.00
Résultat	CHF 1'989'600.00
(à financer selon clé de répartition statutaire)	

## AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente :

Valérie Jaggi Wepf

La Secrétaire :

Barbara Giroud

#### Annexes:

- A. Etablissement du budget 2018
- 1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
- 2. Calcul de la péréquation financière
- 3. Tableau de conversion de Gefi-Abacus





### **BUDGETO '18**

## **ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2018**

Date: 18.08.2017 Auteur: EST/VJW

Ce document détaille la proposition de budget, approuvée par l'EM par voie de circulation en date du 04.07.2017, puis validée par le CoDir en date du 18.08.2017.

Fin 2016, la commune boursière a passé son programme comptable de Gefi à Abacus. Afin de faciliter la comparaison 2016-2017-2018, les chiffres sont, pour la dernière année, présentés selon les positions budgétaires et comptables Gefi. Les positions seront ensuite converties selon le même tableau que celui utilisé l'année dernière. C'est le budget Abacus qui devra, *in fine*, être accepté et publié.

La commune de Grandevent ayant entamé des démarches pour rejoindre le SDIS Ste-Croix-Pied-de-la-Côte, sous la forme d'un contrat de droit administratif, la CDAP a disjoint les causes du recours des communes de Grandevent et de Champagne le 01.02.2017. À cet effet, il convient de signaler deux éléments :

- Dans l'attente d'une communication officielle de la commune de Grandevent sur l'aboutissement de ses démarches, la CDAP a suspendu sa cause, dans un premier temps jusqu'au 30.03.2017, puis au 28.04.2017, 16.05.2017 et enfin jusqu'au 02.10.2017. Selon les dernières informations en possession de l'EM, la commune de Grandevent rejoindrait le SDIS Ste-Croix-Pied-de-la-Côte au 01.01.2018. Comme il est dans l'intérêt de toutes les parties qu'une solution pérenne soit trouvée dans les plus brefs délais et au vu de l'état avancé des démarches, l'EM part du principe que cet accord se fera. La commune de Grandevent ne sera donc plus impliquée avec le SDIS NV dès le 01.01.2018. En conséquence, elle n'apparaît plus dans le budget 2018.
- Par son jugement du 06.03.2017, la CDAP a confirmé la décision du Conseil d'État comme quoi la commune de Champagne devient membre du SDIS NV. Suite au recours formulé par Champagne au TF, celui-ci a levé l'effet suspensif le 09.05.2017. La commune de Champagne étant ainsi membre du SDIS NV depuis le 06.03.2017, le budget 2018 a été élaboré avec une péréquation unique sur 40 communes.

#### 1. ANALYSE GLOBALE

L'élaboration du budget 2018 présente une baisse certaine des charges (- CHF 59'200), combinée à une diminution des recettes (- CHF 66'214), résultant en une légère augmentation du coût net de la région à charge des communes membres (CHF 4'394), soit 0.02%.

Le tableau ci-dessous résume les chiffres globaux du budget 2018, en relation avec les années 2016 et 2017.

	2016		2017	2018	
	Budget	Comptes <sup>1</sup>	Budget	Budget	Écart
Total des charges	3'028'900	3'100'949	3'140'800	3'081'600	-59'100
Total des recettes	806'143	956'813	862'514	796'300	-66'214
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	289'720	289'720	293'080	295'700	2'620
Coût net de la région	1'933'037	1'854'416	1'985'206	1'989'600	4'394

Le fait de présenter ces chiffres de cette manière est toutefois quelque peu trompeur. En effet, il convient de rappeler qu'en 2016 et 2017, les contributions de Champagne et Grandevent étaient considérées comme des recettes. Or, pour 2018, Champagne étant membre du SDIS, sa contribution n'est plus considérée comme une recette, mais comme partie intégrante du coût net de la région. Ce changement de calcul engendre deux conséquences importantes :

· Il augmente virtuellement la diminution des recettes. Pour obtenir la diminution nette des recettes, il convient de comparer celles de 2017 sans Champagne et Grandevent à celles de 2018. À comparaison égale, 2018 accuse une diminution nette de CHF 7'100 des recettes par rapport à 2017 :

	20	16	2017	2018	
,	Budget	Comptes	Budget	Budget	Écart
Recettes totales	806'143	956'813	862'514	796'300	-66'214
- Contributions de Champagne et Grandevent	56'142	54'157	59'114	0	-59'114
					•
Recettes nettes	750'001	902'656	803'400	796'300	-7'100

· Il masque le véritable impact du coût global de la région à charge des communes qui n'est en réalité pas une augmentation de CHF 4'394 mais une diminution de CHF 52'100. Ce chiffre est obtenu en comparant le coût 2017 de la région restreinte (i.e. sans Champagne ni Grandevent) additionné des contributions de Champagne et Grandevent, au coût 2018, ce dernier incluant Champagne.

	2016		2017	2018	
	Budget	Comptes	Budget	Budget	Écart
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	289'720	289'720	293'080	295'700	2'620
Coût de la région restreinte	1'933'037	1'854'416	1'985'206	1'989'600	4'394
Contributions de Champagne et Grandevent	56'142	54'157	59'114	0	-59'114
Coût global à la charge de la région <sup>2</sup>	2'278'899	2'198'293	2'337'400	2'285'300	-52'100

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le 24.11.2016, le Conseil intercommunal a voté la création d'une nouvelle position budgétaire *652.3809 Attribution débiteurs douteux* avec un montant de CHF 0. Une dépense extraordinaire de CHF 91'370, par les créances impayées des communes de Champagne et Grandevent est venue grever les comptes fin 2016.

18.08.2017 PAGE 2/11

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> 42 communes en 2016, 41 communes en 2017 (départ d'Essert-Pittet au 31.12.2016), 40 en 2018.

Cette diminution est d'ailleurs clairement reflétée dans le coût moyen par habitant présenté dans le tableau suivant, après déduction de la contribution spéciale de la ville d'Yverdon-les-Bains<sup>3</sup> :

Position budgétaire	<b>20</b> Budget	16 Comptes	<b>2017</b> Budget	<b>2018</b> Budget	Écart
Coût de la région restreinte	1'933'037	1'854'416	1'985'206	1'989'600	4'394
Nombre d'habitants	49'098	49'098	49'569	51'376	1'807
Nombre de communes	40	40	39	40	-1
Coût moyen par habitant	39.37	37.77	40.05	38.73	-1.32

Le budget 2018 présente donc non seulement une diminution des charges totales, mais aussi une diminution nette du coût moyen par habitant, malgré une légère diminution des recettes. Ce résultat est atteint grâce à une bonne maîtrise des dépenses, combinée à la suppression de certains éléments dont les dépenses étaient spécifiques à 2017 et à une légère augmentation de la population.

Les éléments suivants constituent les grandes différences avec le budget 2017 :

- · Un changement de *modus operandi* est effectué concernant la location de la caserne d'Yverdon-les-Bains, ceci dans le souci permanent d'une meilleure transparence des finances entre le SDIS et la ville. À cet effet, le loyer facturé est désormais basé sur le coût des hypothèques et du rendement des fonds propres. En échange, le SDIS prend à sa charge l'entièreté des frais liés aux charges, rénovations et autres travaux effectués dans ce bâtiment. Ceci affecte donc particulièrement les positions budgétaires 652.3161 Locations casernes et locaux divers, 652.3141 Entretien et aménagement des locaux et 652.3814 Attributions au fond de réserve. En outre, le loyer des locaux occupés par PNV sera encaissé sous 427100 Produits des locations.
- · Toutes les dépenses liées à la revue ont été supprimées.
- · Aucun achat de véhicule n'est planifié.
- · L'application systématique de la procédure de levée de doute par l'ECA sur les alarmes automatiques influence directement les recettes liées à la facturation des interventions.

18.08.2017 PAGE 3/11

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Et en faisant abstraction de celle-ci pour le coût par habitant de la ville d'Yverdon-les-Bains.

## 2. COMPARAISON 2016 - 2017 - 2018

No	Position budgétaire selon Gefi	<b>20</b> Budget	16 Comptes	<b>2017</b> Budget	<b>2018</b> Budget	Écart
652.3001	Indemnités des autorités	19'500	20'694	22'500	21'500	-1'000
652.3012	Salaires personnel occasionnel	5'000	2'473	5'000	5'000	0
652.3013	Soldes	678'500	587'018	653'900	636'900	-17'000
652.3030	Charges sociales	45'000	53'271	43'000	53'000	10'000
652.3064	Indemnités	208'500	300'328	306'600	318'100	11'500
652.3091	Frais de formation	77'000	78'524	73'000	82'300	9'300
652.3099	Frais divers du personnel	50'500	55'042	59'500	52'500	-7'000
652.3109	Frais administratifs divers	29'000	31'165	34'500	38'500	4'000
652.3111	Achats machines et mobilier	11'200	10'597	24'500	21'000	-3'500
652.3114	Achats habits et équipements	39'500	36'612	27'300	20'500	-6'800
652.3115	Achats véhicules	0	0	14'000	0	-14'000
652.3116	Achats matériel et outillage	74'500	75'408	50'000	40'600	-9'400
652.3120	Chauffage et éclairage	40'500	34'051	34'100	39'100	5'000
652.3133	Frais de conciergerie	37'500	37'676	33'000	35'000	2'000
652.3137	Prestations refacturables	8'000	5'728	18'000	11'000	-7'000
652.3139	Achats mousse, poudre, air	4'000	2'630	0	0	0
652.3141	Entretien et aménagement des locaux	17'000	16'641	12'000	92'500	80'500
652.3155	Entretien véhicules et matériel	73'000	54'720	68'000	66'000	-2'000
652.3161	Locations casernes et locaux divers	536'100	536'313	550'200	381'100	-169'100
317000*	Frais de réception et de manifestation	0	0	0	5'000	5'000
652.3181	Frais de port et ccp	7'000	7'400	7'500	8'000	500
652.3182	Téléphones et radios	23'000	19'842	13'500	12'500	-1'000
652.3185	Honoraires et frais d'expertises	5'000	8'276	5'000	10'000	5'000
652.3186	Assurances	19'500	17'313	17'500	23'900	6'400
652.3189	Entretien des extincteurs	7'500	1'944	5'500	5'000	-500
652.3301	Perte sur débiteurs	0	1'570	0	0	0
652.3521	Partic. aux charges d'Yverdon-les-Bains	912'600	914'345	962'700	942'600	-20'100
652.3809	Attribution débiteurs douteux	0	91'370	0	0	0
652.3814	Attributions au fonds de réserve	100'000	100'000	100'000	160'000	60'000
652.4221	Intérêts	0	0	0	0	0
427100*	Produits des locations	0	0	0	-17'900	-17'900
652.4319	Frais de rappels et poursuites	0	-40	0	0	0
652.4356	Interventions facturées	-260'000	-388'921	-300'000	-280'000	20'000
652.4359	Ventes et prestations diverses	0	0	-10'200	-3'200	7'000
652.4521	Participations des communes	-2'278'900	-2'198'293	-2'337'400	-2'285'300	-52'100
652.4651	Subventions ECA	-480'000	-513'486	-493'200	-495'200	-2'000
652.4659	Prestations à des tiers	-10'000	-209	0	0	0
	TOTAL DES CHARGES	3'028'900	3'100'949	3'140'800	3'081'600	-59'200
	TOTAL DES RECETTES⁴	806'143	956'813	862'514	796'300	-66'214

<sup>\*</sup> Nouvelle position budgétaire qui n'existait pas sous Gefi

18.08.2017 PAGE 4/11

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Y compris les contributions de Champagne et Grandevent pour 2016 (CHF 56'142 en budget, CHF 54'157 en compte) et pour 2017 (CHF 59'114) en budget.

## 3. POSITIONS PRÉSENTANT UNE VARIATION SIGNIFICATIVE<sup>5</sup>

652.3013 Soldes - CHF 17'000

Pour la seconde fois, un tableau Excel reprenant l'ensemble des exercices du SDIS a été utilisé, ce qui permet de fournir un détail plus précis des sommes nécessaires à chaque sous-position.

Il sied de relever la nécessité d'augmenter significativement les heures matériel (+ CHF 11'500) en raison du manque de ressources dans le domaine de la logistique. Le nombre d'heures d'exercices a aussi été relevé de CHF 5'000 (pour un total de CHF 327'080).

En revanche, les heures prévues pour la revue ont été supprimées (- CHF 28'500) et les heures pour responsables renseignement ainsi que pour les membres du domaine F5/6 réduites de CHF 7'500, principalement en raison de la masse de travail déjà effectuée entre 2016 et 2017.

#### 652.3030 Charges sociales

+ CHF 10'000

Les charges sociales sont normalement prélevées à partir d'un revenu annuel de CHF 2'300, exception faite des indemnités dont les 5'000 premiers francs ne sont pas soumis. Dès lors, il est tout simplement impossible de calculer les charges sociales liées à la somme totale des soldes et indemnités. Avec les années, une tendance semble toutefois se profiler : moins il y a de membres du SDIS, plus la proportion de ceux soumis aux charges sociales augmente. De surcroît, la solde moyenne d'une personne soumise aux charges sociales augmente aussi.

Dès lors, le montant des charges sociales a été ajusté sur la seule base des charges sociales payées l'année dernière.

652.3064 Indemnités + CHF 11'500

La remise à niveau du nombre de membres du site DPS G1 a pour conséquence l'augmentation d'une unité du personnel d'astreinte pour les permanences du week-end, expliquant la quasitotalité de l'augmentation constatée. En outre, 2018 comprend un jour férié supplémentaire.

Pour rappel, sur la somme totale de cette position, l'ECA prend en charge plus de 60% (CHF 194'250) au travers du décompte DPS, imputé sous 652.4651 Subventions ECA.

#### 652.3091 Frais de formation

+ CHF 9'300

En 2016, un effort particulier avait été mené sur les frais de formation pour compenser l'augmentation de budget en raison de la revue. Il convient dès lors de ramener le nombre de jours nécessaires à la formation des membres du SDIS, tout particulièrement du fait du nombre important de recrues engagées début 2017. Ainsi, le nombre de jours a été augmenté à 155 pour le DPS afin de couvrir les besoins minimaux. En outre, une formation sur les feux d'hydrocarbures, prévue de longue date sera suivie par deux officiers en 2018.

Pour rappel, les cours cantonaux standards sont remboursés à raison de CHF 100 par jour et par sapeur (sous la position 652.4651 Subventions ECA). En outre, dans un souci de simplification et par le fait que le programme des cours 2018 n'est pas encore disponible, les cours ABC et OFSI, remboursés à raison de CHF 240 par jour et par sapeur, ne sont pas comptabilisés. Seule une réserve de CHF 1'100 (couvrant la différence payée par le SDIS pour 55 jours de cours) est comptabilisée.

18.08.2017 PAGE 5/11

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> i.e. plus de 10% ou plus de CHF 2'000.

#### 652.3099 Frais divers du personnel

- CHF 7'000

Les frais liés à la Revue '17 ont été supprimés (- CHF 12'500).

Les examens médicaux ont faits l'objet, pour la première fois, d'une planification. De plus, un nouveau mode opératoire a été validé avec le médecin-conseil du SDIS qui consiste à examiner les recrues via un tri sur la base du questionnaire médical. Ceci débouche sur des économies substantielles. Pour 2018, le nombre d'examens médicaux pour porteur APR et détenteur de permis C1 a été sagement calculé, permettant d'estimer avec précision le montant total des examens (+ CHF 3'500).

Finalement, la somme prévue pour la subsistance a été légèrement relevée (+ CHF 2'000).

#### 652.3109 Frais administratifs divers

+ CHF 4'000

Les frais d'impression ont été revus à la hausse sur la base des années précédentes (+ CHF 3'000) et les frais de cotisation de la FVSP et de la FSSP engendrent une augmentation de CHF 1'000.

#### 652.3111 Achats machines et mobilier

- CHF 3'500

Une diminution de plus de 15% est observée sur cette position, principalement en raison de la diminution des charges liées au projet INDEX, le projet de programmation du système d'information du SDIS. Une grande partie est en cours de programmation en 2017, le reste devant aussi attendre l'entrée en vigueur de ProSDIS afin d'éviter des redondances coûteuses.

En outre, le remplacement de six téléphones mobiles de service est prévu en 2018.

#### 652.3114 Achats habits et équipements

- CHF 6'800

Le renouvellement des pièces d'équipement personnel effectué en 2016 et 2017 a pour conséquence une diminution des besoins en 2018. En outre, l'acquisition de tenues feux par le SDIS est pour le moment abandonnée dans l'attente des nouvelles tenues feu ECA.

#### 652.3115 Achats véhicules

- CHF 14'000

Aucun achat de véhicule n'est prévu pour 2018.

#### 652.3116 Achats matériel et outillage

- CHF 9'400

Si la plupart des sous-positions sont relativement stables, l'achat du stand d'exposition et de l'autolaveuse pour la caserne B1 budgétés en 2017 constituaient des dépenses uniques. Deux mannequins d'exercice devront être acquis en 2018 (+ CHF 2'000).

#### 652.3120 Chauffage et éclairage

+ CHF 5'000

Une très légère augmentation du prix du gaz et de l'électricité est prédite pour 2018, mais de peu de conséquences pour le SDIS. Si la consommation de gaz est directement liée aux conditions hivernales, et donc difficilement prévisibles, il convient de l'ajuster de + CHF 3'000 sur la base des deux dernières années. Il est à noter que le gaz, pour la première fois, est maintenant facturé

18.08.2017 PAGE 6/11

trimestriellement directement par le Service des énergies au SDIS. Ceci permet de mieux suivre la consommation que par le décompte annuel précédemment donné par URBAT.

La consommation électrique de la caserne B1 (CHF 2'000) sera aussi facturée dès la signature du bail à loyer, courant 2017.

#### 652.3137 Prestations refacturables

- CHF 7'000

Le stock principal d'objets de merchandising est constitué en 2017, notamment dans le cadre de la revue. Dès lors, il convient de diminuer cette sous-position budgétaire (- CHF 7'000). Le reste de cette position concerne la restitution à l'ECA pour les interventions pionnier, dont le montant est de toute manière facturé sous 652.4356 Interventions facturées.

#### 652.3141 Entretien et aménagement des locaux

+ CHF 80'500

En raison du changement de facturation du loyer de la caserne d'Yverdon-les-Bains, le SDIS reprend les charges de cette dernière dont le détail comprend :

- · CHF 30'000 de charges annuelles de contrats de maintenance et petites réparations
- · CHF 8'500 pour le remplacement des serrures de la ceinture du bâtiment (travaux urgents)
- · CHF 20'000 pour la réfection complète des portes sectionnelles (travaux urgents)
- · CHF 10'000 pour la réfection des fenêtres (travaux urgents)

À cela vient se rajouter l'acquisition d'un tableau sécurisé de gestion des clés des différents locaux du SDIS, de locaux du territoire du SDIS et des véhicules (clés de secours), accessible à tous via une programmation individualisée (CHF 14'000). L'acquisition de ce tableau est prévue de longue date, mais avait été repoussée afin de ne pas surcharger les budgets 2016 et 2017.

#### 652.3161 Locations casernes et locaux divers

- CHF 169'100

Le changement de *modus operandi* concernant la location de la caserne d'Yverdon-les-Bains constitue la plus grande partie de la baisse enregistrée. Viennent encore se rajouter :

- · La disparition de la section DAP Z3 Valeyres-sous-Montagny proposée par l'EM via une requête séparée, qui engendre la libération du local (- CHF 6'000).
- · La suppression des locations prévues pour la revue.

#### 317000 Frais de réception et de manifestation

+ CHF 5'000

Cette position budgétaire a été rajoutée sur conseil de la CTG, afin de palier à d'éventuels besoins en cas de manifestation. La base de CHF 5'000 constitue une simple réserve, en l'absence de manifestation pour le moment planifiée pour 2018.

#### 652.3185 Honoraires et frais d'expertise

+ CHF 5'000

Dans l'attente d'une résolution finale du contentieux avec les communes de Champagne et Grandvent et le règlement complet des sommes impayées, il convient de renforcer cette position budgétaire sur la base de l'expérience des années 2016 et 2017.

18.08.2017 PAGE 7/11

652.3186 Assurances + CHF 6'400

L'augmentation est due à la conclusion des assurances mobilier ECA pour le matériel du SDIS. Un inventaire est en cours de réalisation afin de conclure ces assurances avec des montants cohérents d'ici fin 2017. En outre, la reprise de l'assurance immobilier de la caserne d'Yverdon-les-Bains vient compléter cette augmentation.

#### 652.3521 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

- CHF 20'100

Deux phénomènes viennent influencer cette position budgétaire :

- Le passage du taux du Chef opérationnel de 0.8 à 0.5 EPT pour le SDIS afin de refléter la réalité de son engagement pour la police du feu au bénéfice exclusif de la ville d'Yverdon-les-Bains
- L'augmentation annuelle des salaires du personnel permanent

#### 652.3814 Attributions au fond de réserve

+ CHF 60'000

La reprise de la responsabilité complète des travaux de maintenance et de rénovation de la caserne d'Yverdon-les-Bains engendre la nécessité d'augmenter la valeur mise de côté dans le fond de réserve. Sur la base de l'estimation de l'état du bâtiment et des grands travaux à venir, une somme de CHF 60'000 paraît adéquate pour 2018.

#### 652.4271 Produits des locations

- CHF 17'900

Le SDIS louant l'entièreté du bâtiment, il convient d'encaisser la location de l'espace dont dispose la Police Nord vaudois pour son service de la signalisation. Celui-ci, calculé au *pro rata* du volume occupé et comprenant les charges de chauffage et de certains équipements, revient à CHF 17'900.

#### 652.4356 Interventions facturées

- CHF 20'000

Dès le 01.01.2017, l'ECA applique une nouvelle procédure de levée de doute systématique pour les alarmes automatiques. Ceci a pour conséquence une réduction nette du nombre d'interventions (projection 2017, 50 alarmes automatiques au lieu de 90) et la facturation y relative (CHF 55'850 en 2016). La perte nette de revenu est estimée à CHF 40'000, partiellement compensée par les tendances montantes des dernières années sur cette position (+ CHF 20'000).

#### 652.4359 Ventes et prestations diverses

+ CHF 7'000

Si la vente des objets de merchandising est poursuivie, une nette diminution est planifiée pour l'année prochaine, sachant qu'il n'y a pas d'événement particulier.

18.08.2017 PAGE 8/11

## 4. COÛT PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2016, source : Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2016, source : ECA). La ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau de péréquation est présenté en annexe 2.

Le coût par habitant s'étale donc entre CHF 38.21 et 42.97 (48.15 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La moyenne se situe (sans tenir compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains) à CHF 38.73 par habitant.

Toutes les valeurs mentionnées ci-dessous en CHF. La colonne « montant » est arrondie au nombre entier.

Commune	Montant	Coût/ habitant	Commune	Montant	( ha
Belmont-sur-Yverdon	14'415	39.17	Mathod	24'152	
Bioley-Magnoux	9'262	40.27	Molondin	8'881	
Bonvillars	20'453	41.32	Montagny-près-Yverdon	31'495	
Chamblon	21'609	39.43	Mutrux	6'319	
Champagne	40'051	39.00	Novalles	4'051	
Champvent	25'970	39.83	Onnens	20'600	
Chavannes-le-Chêne	11'932	39.77	Orges	11'526	
Chêne-Pâquier	5'538	39.55	Pomy	29'821	
Cheseaux-Noréaz	27'008	40.31	Provence	16'131	
Concise	37'869	39.45	Rovray	6'965	
Corcelles-près-Concise	15'068	39.76	Suchy	23'725	
Cronay	15'147	39.86	Suscévaz	8'004	
Cuarny	9'420	39.75	Treycovagnes	17'133	
Démoret	5'359	42.53	Ursins	8'360	
Donneloye	30'816	39.56	Valeyres-sous-Montagny	26'328	
Ependes	13'869	39.62	Valeyres-sous-Ursins	9'631	
Fiez	16'692	39.09	Villars-Epeney	4'152	
Fontaines-sur-Grandson	8'022	40.11	Vugelles-la Mothe	5'314	
Giez	16'298	39.95	Yverdon-les-Bains	1'423'779	
Grandson	129'126	38.98	Yvonand	125'008	

## 5. PASSAGE DE GEFI À ABACUS

Le changement du programme de comptabilité de Gefi à Abacus a été fait début 2017. Dès lors, le budget tel que présenté sous Gefi doit être converti sous Abacus. Ceci ne change rien au montant total du budget, il s'agit simplement d'un déplacement de certaines (sous-)positions dans d'autres (sous-)positions afin de répondre au mieux au plan comptable cantonal. En outre, certaines positions sont renommées afin de mieux correspondre à la nature des charges ou recettes y étant associées.

L'annexe 3 présente le tableau de conversion de Gefi à Abacus. Dès lors, il convient de soumettre les positions budgétaires présentées au chapitre 6 pour validation au Conseil intercommunal lors de son assemblée du 28.09.2017.

18.08.2017 PAGE 9/11

# 6. POSITIONS BUDGÉTAIRES À VALIDER<sup>6</sup>

No	Position budgétaire	<b>20</b> Charges	17 Recettes
300100	Rétributions des autorités	21'500	/ tooches
301200	Salaires personnel occasionnel	5'000	
301300	Soldes	636'900	
303000	AVS-AI-APG-AC	53'000	
305000	Assurances accidents personnel	1'300	
306000	Indemnisation et remboursement de frais	320'100	
309100	Frais de formation	82'300	
309900	Frais divers du personnel	50'500	
310900	Frais administratifs divers	38'500	
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	21'000	
311400	Achats de matériel et machines	40'600	
311500	Achats de véhicules	0	
311600	Achats habits et équipements	20'500	
312300	Électricité	19'100	
312400	Achats et consommation de combustible	20'000	
313300	Achats de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	9'000	
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	6'000	
314100	Charges d'entretien des bâtiments	92'500	
315500	Entretien véhicules et matériel	66'000	
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisé	5'000	
316100	Loyers et locations	381'100	
317000	Frais de réception et de manifestation	5'000	
318100	Frais de ports	7'900	
318200	Frais de téléphones et radios	12'500	
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100	
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	10'000	
318600	Assurances	22'600	
318900	Prestations diverses de tiers	31'000	
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	942'600	
381400	Attributions aux financements spéciaux pour le service du feu	160'000	
427100	Produis des locations		-17'900
422100	Intérêts compte postal		0
431900	Encaissement frais de rappels		0
436200	Encaissement frais de poursuites		0
435600	Facturation de services à des tiers		-280'000
435900	Ventes et prestations diverses		-3'200
452100	Participations des communes		-2'285'300
465100	Participation financière ECA		-495'200
465900	Participations et subventions de tiers		0
	TOTAL DES CHARGES	3'081'600	
	TOTAL DES RECETTES		-3'081'600

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Positions budgétaires selon Abacus.

18.08.2017 PAGE 10/11

## 7. REQUÊTE

Le budget proposé par l'EM a été élaboré sur la base d'éléments réfléchis et dans un souci d'économie. Il a été soumis au CoDir qui l'a approuvé en date du 18.08.2017.

Il présente une diminution du coût imputé aux communes membres de CHF 52'100.

Par la présente, le CoDir sollicite le CI afin de valider le budget 2018 tel que présenté dans cette note lors de l'assemblée du 28.09.2017.

## AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Maj instr Éric Stauffer

COMMANDANT DU SDIS

Cap Stéfan Dutoit

QUARTIER-MAÎTRE

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Valérie Jaggi Wepf

PRESIDENTE DU CODIR

Barbara Giroud

SECRÉTAIRE DU CODIR

#### Annexes

- 1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
- 2. Calcul de la péréquation financière
- 3. Tableau de conversion de Gefi-Abacus

#### Distribution

Membres du CI (via son Président)

18.08.2017 PAGE 11/11



# BUDGETO '18 | CALCUL DU CRÉDIT DE BASE POUR L'UTILISATION PARTICULIÈRE DE SAPEURS-POMPIERS

N°	Commune	Nombre d'habitants*	%	Coefficient	Nombre d'heures	N	/lontant
1	Belmont-sur-Yverdon	368	0.72%	1	12	CHF	360.00
2	Bioley-Magnoux	230	0.45%	1	12	CHF	360.00
3	Bonvillars	495	0.96%	1	12	CHF	360.00
4	Chamblon	548	1.07%	2	14	CHF	420.00
5	Champagne	1'027	2.00%	3	16	CHF	480.00
6	Champvent	652	1.27%	2	14	CHF	420.00
7	Chavannes-le-Chêne	300	0.58%	1	12	CHF	360.00
8	Chêne-Pâquier	140	0.27%	1	12	CHF	360.00
9	Cheseaux-Noréaz	670	1.30%	2	14	CHF	420.00
10	Concise	960	1.87%	2	14	CHF	420.00
11	Corcelles-près-Concise	379	0.74%	1	12	CHF	360.00
12	Cronay	380	0.74%	1	12	CHF	360.00
13	Cuarny	237	0.46%	1	12	CHF	360.00
14	Démoret	126	0.25%	1	12	CHF	360.00
15	Donneloye	779	1.52%	2	14	CHF	420.00
16	Ependes	350	0.68%	1	12	CHF	360.00
17	Fiez	427	0.83%	1	12	CHF	360.00
18	Fontaines-sur-Grandson	200	0.39%	1	12	CHF	360.00
19	Giez	408	0.79%	1	12	CHF	360.00
20	Grandson	3'313	6.45%	7	24	CHF	720.00
21	Mathod	614	1.20%	2	14	CHF	420.00
22	Molondin	218	0.42%	1	12	CHF	360.00
23	Montagny-près-Yverdon	733	1.43%	2	14	CHF	420.00
24	Mutrux	162	0.32%	1	12	CHF	360.00
25	Novalles	101	0.20%	1	12	CHF	360.00
26	Onnens	500	0.97%	1	12	CHF	360.00
27	Orges	292	0.57%	1	12	CHF	360.00
28	Pomy	760	1.48%	2	14	CHF	420.00
29	Provence	390	0.76%	1	12	CHF	360.00
30	Rovray	172	0.33%	1	12	CHF	360.00
31	Suchy	606	1.18%	2	14	CHF	420.00
32	Suscévaz	202	0.39%	1	12	CHF	360.00
33	Treycovagnes	446	0.87%	1	12	CHF	360.00
34	Ursins	210	0.41%	1	12	CHF	360.00
35	Valeyres-sous-Montagny	689	1.34%	2	14	CHF	420.00
36	Valeyres-sous-Ursins	247	0.48%	1	12	CHF	360.00
37	Villars-Epeney	105	0.20%	1	12	CHF	360.00
38	Vugelles-la Mothe	134	0.26%	1	12	CHF	360.00
39	Yverdon-les-Bains	29'570	57.56%	59	128	CHF	3'840.00
40	Yvonand	3'236	6.30%	7	24	CHF	720.00
	TOTAL	51'376	100.00%	122	644	CHF	19'320.00

écapitulatif	
ombre total d'heures	644

19'320.00

Récapitulatif

#### Calcul du crédit de base

Montant total

Le crédit de base est calculé sur la base de l'art 3 de l'Annexe 3 du Règlement SDIS NV.

Chaque commune reçoit un crédit de base à faire valoir pour des heures d'utilisation particulière des sapeurs-pompiers.

Ce crédit est calculé sur la base de la péréquation suivante :

pour la première tranche de 500 habitants: 12 heures

pour chaque tranche supplémentaire de 500 habitants: 2 heures.

Le crédit de base est réinitialisé au 1er janvier de chaque année.

#### Sources

\* Au 31.12.2016, scris.vd.ch

#### Données du document

**Date** 28.06.2017

Auteur Maj instr Éric Stauffer



# BUDGETO '18 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

N°	Commune	Val	eur immobilière*	%		arges au prorata lleur immobilière	Nombre d'habitants**	%		rges au prorata	90% habitants 10% immobilière	Coût par habitant
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF	114'130'717.57	0.80%	CHF	15'888.00	368	0.72%	CHF	14'251.26 CHF		CHF 39.17
2	Bioley-Magnoux	CHF	89'503'559.58	0.63%	CHF	12'459.69	230	0.45%	CHF	8'907.04 CHF	9'262.30	CHF 40.27
3	Bonvillars	CHF	229'876'112.95	1.61%	CHF	32'000.78	495	0.96%	CHF	19'169.50 CHF	20'452.62	CHF 41.32
4	Chamblon	CHF	180'282'279.58	1.26%	CHF	25'096.88	548	1.07%	CHF	21'221.99 CHF	21'609.48	CHF 39.43
5	Champagne	CHF	305'768'347.08	2.14%	CHF	42'565.65	1'027	2.00%	CHF	39'771.86 CHF	40'051.24	CHF 39.00
6	Champvent	CHF	233'129'987.07	1.63%	CHF	32'453.75	652	1.27%	CHF	25'249.52 CHF	25'969.94	CHF 39.83
7	Chavannes-le-Chêne	CHF	106'052'235.26	0.74%	CHF	14'763.41	300	0.58%	CHF	11'617.88 CHF	11'932.43	CHF 39.77
8	Chêne-Pâquier	CHF	47'272'931.90	0.33%	CHF	6'580.81	140	0.27%	CHF	5'421.68 CHF	5'537.59	CHF 39.55
9	Cheseaux-Noréaz	CHF	262'606'495.08	1.84%	CHF	36'557.14	670	1.30%	CHF	25'946.59 CHF	27'007.65	CHF 40.31
10	Concise	CHF	316'729'740.22	2.22%	CHF	44'091.58	960	1.87%	CHF	37'177.20 CHF	37'868.64	CHF 39.45
11	Corcelles-près-Concise	CHF	133'512'672.02	0.93%	CHF	18'586.14	379	0.74%	CHF	14'677.25 CHF	15'068.14	CHF 39.76
12	Cronay	CHF	136'690'470.60	0.96%	CHF	19'028.52	380	0.74%	CHF	14'715.98 CHF	15'147.23	CHF 39.86
13	Cuarny	CHF	83'285'649.54	0.58%	CHF	11'594.10	237	0.46%	CHF	9'178.12 CHF	9'419.72	CHF 39.75
14	Démoret	CHF	69'514'768.32	0.49%	CHF	9'677.07	126	0.25%	CHF	4'879.51 CHF	5'359.26	CHF 42.53
15	Donneloye	CHF	263'256'770.03	1.84%	CHF	36'647.67	779	1.52%	CHF	30'167.75 CHF	30'815.74	CHF 39.56
16	Ependes	CHF	119'949'112.70	0.84%	CHF	16'697.98	350	0.68%	CHF	13'554.19 CHF	13'868.57	CHF 39.62
17	Fiez	CHF	130'015'915.39	0.91%	CHF	18'099.36	427	0.83%	CHF	16'536.11 CHF	16'692.44	CHF 39.09
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF	75'536'589.65	0.53%	CHF	10'515.36	200	0.39%	CHF	7'745.25 CHF	8'022.26	CHF 40.11
19	Giez	CHF	149'268'336.27	1.04%	CHF	20'779.47	408	0.79%	CHF	15'800.31 CHF	16'298.23	CHF 39.95
20	Grandson	CHF	980'967'983.85	6.86%	CHF	136'559.40	3'313	6.45%	CHF	128'300.08 CHF	129'126.01	CHF 38.98
21	Mathod	CHF	197'645'792.34	1.38%	CHF	27'514.04	614	1.20%	CHF	23'777.92 CHF	24'151.53	CHF 39.33
22	Molondin	CHF	92'170'677.44	0.64%	CHF	12'830.97	218	0.42%	CHF	8'442.32 CHF	8'881.19	CHF 40.74
23	Montagny-près-Yverdon	CHF	427'229'262.80	2.99%	CHF	59'474.08	733	1.43%	CHF	28'386.34 CHF	31'495.12	CHF 42.97
24	Mutrux	CHF	48'329'343.58	0.34%	CHF	6'727.87	162	0.32%	CHF	6'273.65 CHF	6'319.07	CHF 39.01
25	Novalles	CHF	38'114'270.62	0.27%	CHF	5'305.84	101	0.20%	CHF	3'911.35 CHF	4'050.80	CHF 40.11
26	Onnens	CHF	227'964'368.75	1.60%	CHF	31'734.65	500	0.97%	CHF	19'363.13 CHF	20'600.28	CHF 41.20
27	Orges	CHF	96'912'912.18	0.68%	CHF	13'491.13	292	0.57%	CHF	11'308.07 CHF	11'526.37	CHF 39.47
28	Pomy	CHF	239'352'052.00	1.67%	CHF	33'319.92	760	1.48%	CHF	29'431.95 CHF	29'820.75	CHF 39.24
29	Provence	CHF	182'289'172.95	1.28%	CHF	25'376.26	390	0.76%	CHF	15'103.24 CHF	16'130.54	CHF 41.36
30	Rovray	CHF	69'725'299.28	0.49%	CHF	9'706.38	172	0.33%	CHF	6'660.92 CHF	6'965.46	CHF 40.50
31	Suchy	CHF	187'014'644.10	1.31%	CHF	26'034.09	606	1.18%	CHF	23'468.11 CHF	23'724.71	CHF 39.15
32	Suscévaz	CHF	69'197'968.39	0.48%	CHF	9'632.97	202	0.39%	CHF	7'822.70 CHF	8'003.73	CHF 39.62
33	Treycovagnes	CHF	114'108'098.70	0.80%	CHF	15'884.85	446	0.87%	CHF	17'271.91 CHF	17'133.20	CHF 38.42
34	Ursins	CHF	74'793'022.31	0.52%	CHF	10'411.85	210	0.41%	CHF	8'132.51 CHF	8'360.45	CHF 39.81
35	Valeyres-sous-Montagny	CHF	166'185'892.39	1.16%	CHF	23'134.54	689	1.34%	CHF	26'682.39 CHF	26'327.60	CHF 38.21
36	Valeyres-sous-Ursins	CHF	73'410'492.43	0.51%	CHF	10'219.39	247	0.48%	CHF	9'565.38 CHF	9'630.79	
37	Villars-Epeney	CHF	35'388'902.04	0.25%	CHF	4'926.45	105	0.20%	CHF	4'066.26 CHF	4'152.28	CHF 39.55
38	Vugelles-la Mothe	CHF	46'264'485.97	0.32%	CHF	6'440.42	134	0.26%	CHF	5'189.32 CHF	5'314.43	
39	Yverdon-les-Bains	CHF	7'000'779'774.75	48.98%	CHF	974'570.35	29'570	57.56%	CHF	1'145'135.32 CHF	1'423'778.82	
40	Yvonand	CHF	877'969'933.67	6.14%	CHF	122'221.17	3'236	6.30%	CHF	125'318.16 CHF	125'008.46	
	TOTAL	CHF	14'292'197'041.35	100.00%	CHF	1'989'600.00	51'376	100.00%	CHF	1'989'600.00 CHF		

Récapitulatif											
Récapitulatif											
Charges totales	CHF	3'081'600									
Recettes	CHF	(796'300)									
Sous-total	CHF	2'285'300									
Participation YLB	Participation YLB										
Montant	CHF	(295'700)									
Coût net de la région	CHF	1'989'600									

#### Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

#### Sources

#### Données du document

**Date** 20.07.2017

Auteur Maj instr Éric Stauffer

<sup>\*</sup> Au 31.12.2016, données fournies par l'ECA

<sup>\*\*</sup> Au 31.12.2016, scris.vd.ch



## BUDGETO '18 | TABLEAU DE CONVERSION GEFI-ABACUS

